



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 20 juin 2025 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO. Cette séance a eu lieu suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion initiale du vendredi 20 juin 2025 et le Conseil d'Administration pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - Mme Sylvie ROBERT STOCK - M. Guy De la BROUSSE - Mme Catherine VINCENT

Etaient excusés :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean-Eudes D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelyne WACOGNE - M. Pascal BULTEZ - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS - Mme Adèle GRAND BRODEUR

Etaient absents :

Mr Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN

Secrétaire de séance

Mme Sylvie ROBERT-STOCK

Mme Guillon Vice-Présidente, après avoir excusé la Présidente, ouvre la séance.

Mme Robert-Stock est désignée secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du Conseil d'administration du 11 avril 2025

DELIBERATIONS

1. Adoption de la décision modificative n°1, dite budget supplémentaire, pour l'exercice 2025, pour le budget principal du CCAS,
2. Adoption de la décision modificative n°2, dite budget supplémentaire, pour l'exercice 2025, pour le budget annexe du CCAS,
3. Admission en non-valeur – Budget principal – année 2025,
4. Admission en non-valeur – Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » - année 2025,
5. Encaissement de dons Année 2025,
6. Autorisation d'octroyer une subvention au Fond de Solidarité Logement,

7. Fixation des loyers des logements des Aubets à compter du 1^{er} juillet 2025,
8. Actualisation du règlement du temps de travail des agents du CCAS,
9. Modification valeur faciale et actualisation du règlement d'attribution titres restaurant 2025
10. Approbation de la convention de partenariat pour la constitution d'une grappe ESMS numérique en région Normandie,
11. Autorisation de signer une convention de partenariat entre EDF et le CCAS,
12. Autorisation de signer une convention portant octroi d'une participation de la commission des financeurs,
13. Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec AQS (QI Gong Santé) Touques dans le cadre d'ateliers de Pilates,
14. Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec Mme Hirson dans le cadre d'ateliers de NUTRITION,
15. Autorisation de signer un contrat de prestation d'accompagnements individuels sur Vélo-Cognitif avec REVLIM,
16. Actualisation du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie la Roseraie,
17. Actualisation du règlement de fonctionnement des clients du service aide à domicile,

INFORMATIONS

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

Adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 11 avril 2025
2025.22 Adopté à l'unanimité	Adoption de la décision modificative n°1, dite budget supplémentaire, pour l'exercice 2025, pour le budget principal du CCAS Mme Guillon explique l'ajustement budgétaire et les différents reports des résultats d'investissement et de fonctionnement. Mme Robert-Stock questionne sur l'importance du report et demande s'il est du même ordre chaque année. Mme Guillon fait remarquer qu'il y a une nouvelle direction au CCAS ce qu'il explique.
2025.23 Adopté à l'unanimité	Adoption de la décision modificative n°2, dite budget supplémentaire, pour l'exercice 2025, pour le budget annexe du CCAS Mme Guillon explique qu'une régularisation de 4 000 € a été nécessaire pour payer la formation d'une aide à domicile en alternance qui n'avait pas été réglée. Pour répondre à Mme Robert-Stock concernant le montant du report, Mme Guillon fait remarquer que les 14 postes d'aide à domicile ne sont pas pourvus cette année.

2025.24 Adopté à l'unanimité	Admission en non-valeur – Budget principal – année 2025
2025.25 Adopté à l'unanimité	Admission en non-valeur – Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » - année 2025 Mme Guillon informe que le Trésor Public ne peut plus recouvrir les loyers impayés au-delà de 5 ans.
2025.26 Adopté à l'unanimité	Encaissement de dons Année 2025 Mme Guillon informe que Le propriétaire de la Grand Roue fait un don à la commune chaque année.
2025.27 Adopté à l'unanimité	Autorisation d'octroyer une subvention au Fond de Solidarité Logement Mme Guillon explique que la subvention est calculée par rapport au nombre d'habitants de la commune et permet d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement ou à payer la caution. Mme Robert-Stock demande si le calcul se fait sur le nombre de résidents principaux, ce qui lui est confirmé.
2025.28 Adopté à l'unanimité	Fixation des loyers des logements des Aubets à compter du 1 ^{er} juillet 2025
2025.29 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement du temps de travail des agents du CCAS Mme Guillon précise que le règlement du temps de travail du CCAS est le même que celui des agents de la Ville et que l'actualisation porte sur la réduction des droits à RTT.
2025.30 Adopté à l'unanimité	Modification valeur faciale et actualisation du règlement d'attribution titres restaurant 2025 Mme Guillon informe que la modification porte sur la revalorisation du titre restaurant de 5 € à 8 €.
2025.31 Adopté à l'unanimité	Approbation de la convention de partenariat pour la constitution d'une grappe ESMS numérique en région Normandie L'Etat demande que tous les Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux s'équipent d'un logiciel qui permet d'utiliser un dossier informatisé et sécurisé pour les usagers. La résidence La Roseraie doit donc s'en équiper. Ce logiciel va permettre le suivi simplifié et sécurisé des résidents et le contact et l'échange avec les médecins, pharmaciens... Pour cette mise en place le CCAS souhaite donc intégrer une grappe pour répondre à un appel à projet de l'ARS et bénéficier de la subvention qu'elle propose. Le CCAS devra avancer les frais et sera remboursé à l'obtention de la subvention. Mme Robert-Stock demande comment fonctionne actuellement la Résidence La Roseraie pour regrouper ces informations. Actuellement, des fiches regroupant les informations des résidents sont sauvegardées sur notre support informatique dont l'accès est limité à certains collaborateurs. Mme Robert-Stock demande si avec le nouveau logiciel il faudra demander l'accord des personnes pour y mémoriser leurs données. Il est répondu que c'est effectivement obligatoire d'avoir leur consentement. Mme Vincent demande si ce logiciel sera uniquement à destination des résidents de la Roseraie ce qui est confirmé puisque le service Aide à Domicile a déjà son propre logiciel.

2025.32 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention de partenariat entre EDF et le CCAS Ce partenariat permet, entre autres, d'accéder au service Solidarité (PASS Solidarité EDF) pour faire directement les demandes de FSE (Fonds de Solidarité Energie). Le CCAS ne verse donc pas l'aide mais accompagne les personnes dans leur démarche et évite des coupures d'électricité.
2025.33 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention portant octroi d'une participation de la commission des financeurs Mme Guillon explique que cette participation finance 80 % des projets proposées. Mme Vincent demande si le CCAS sollicite chaque année la commission des financeurs. Mme Guillon confirme qu'un dossier de projets est présenté chaque année au mois de février pour l'octroi de d'une subvention.
2025.34 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec AQS (QI Gong Santé) Touques dans le cadre d'ateliers de Pilates
2025.35 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer un contrat de prestation de services avec Mme Hirson dans le cadre d'ateliers de NUTRITION Mme Vincent demande si les ateliers sont uniquement à destination des résidents. Mme Guillon confirme qu'ils s'adressent effectivement aux résidents de la Roseraie du fait du nombre limité de places. Mme Vincent soulève une erreur dans le titre de la délibération qui stipule que la démarche est à destination des seniors de 60 ans et plus de Trouville-sur-Mer et la Communauté de Communes. Il faut prévoir une rectification.
2025.36 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer un contrat de prestation d'accompagnements individuels sur Vélo-Cognitif avec REVLIM
2025.37 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie la Roseraie Mme Guillon cite les éléments d'actualisation comme : - L'ajout de la transmission de l'évaluation du GIR. Mme Vincent demande quel GIR est admis à la Résidence. Mme Guillon l'informe qu'il faut que les personnes soient autonomes, les GIR 4 sont admis, les résidents doivent cependant être réévalués chaque année pour calculer le GMP (Gir Moyen Pondéré) qui donne un pourcentage à respecter pour conserver le statut de Résidence Autonomie. - Le droit d'hébergement d'un tiers dans la limite de 3 mois qui n'était pas stipulé avant. - Le droit d'accueillir un animal domestique avec des conditions et le respect du bien-être animal.
2025.38 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement de fonctionnement des clients du service aide à domicile Mme Guillon explique que, faute de personnel (7 postes dont des temps partiels sont pourvus sur 14 postes ouverts), le service Aide à Domicile ne peut plus assurer les prestations pour les personnes en GIR 1 et 2 nécessitant une prise en charge plus lourde et donc plus d'heures. Cette actualisation du règlement va permettre de libérer des heures pour les autres prestations.

	Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics
	Fin de séance 15H30

Pour extrait certifié conforme

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Pour Madame la Présidente,
Par délégation,
La Vice-Présidente

Martine GUILLON

Sylvie Robert-Stock

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS